

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE

| | |
|-----------------------------|----|
| Des conseillers en exercice | 25 |
| De présents | 19 |
| De votants | 22 |

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET
N° 2023-12-2

Frais d'occupation du
Foyer des Personnes Agées

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE à partir du 1^{er} Janvier 2024 le montant du remboursement des frais pour l'occupation du Foyer des Personnes Agées comme suit :

*pour une journée pour les particuliers lexéens : 168,00 €

*Activité professionnelle : 92,00 € la demi-journée
183,00 € la journée

FIXE le montant de la caution exigée lors de la réservation comme suit :

*Particuliers et associations : 500,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023
Application agréée E.legalite.com